



SEANCE DU 18 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 11 décembre 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR – Loïc LE GUINIEC – Gilles RENAULT - Wafa TALEB – Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY – Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Delphine LE ROY -Sébastien NICOLAZO –Marinette PENNETIER

ABSENTS EXCUSES : Isabelle JAFFRE donne pouvoir à Martine LE POTVIN
Alain GUILLAUME

ABSENT : Stiven POTEL

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

I – MISSION LOCALE

Une présentation de la Mission Locale du Centre Bretagne a été effectuée par Madame Laurence LANOUE, directrice adjointe.

La Mission Locale agit en collaboration avec les acteurs du territoire sur plusieurs thématiques : emploi, formation, logement, santé, mobilité, handicap....

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, elle les informe, les oriente et les accompagne dans leur projet d'insertion professionnelle.

Sur une année, plus de 2 300 jeunes sont accompagnés dont plus de 1 000 sont reçus pour une 1^{ère} fois.

II – DOSSIERS EN COURS

2.1. – Maison de santé

Le projet a été présenté une première fois à l'Architecte des Bâtiments de France. Un dossier complémentaire lui a été fourni.

Les demandes de subvention sont en cours et doivent être complétées par le projet des professionnels.

2.2. – Temps d'Activités Périscolaires

Une rencontre a eu lieu avec les élus crédinois à ce sujet.

Le bon fonctionnement de ces activités et les nombreuses mutualisations entre les deux communes sont rappelés.

Pour les Temps d'Activités Périscolaires, les remarques sont les suivantes :

- coût trop élevé mais qualité très bonne,
- souhait d'une participation des familles à hauteur de 50 € par an,
- souhait que le budget 2015-2016 soit revu à la baisse par rapport à 2014-2015.

Pour le restaurant scolaire, les observations sont les suivantes :

- la participation supplémentaire demandée aux familles de CREDIN n'est pas acceptée et souhait qu'elle soit supprimée ;
- souhait de partager la différence du coût de revient entre les communes.

Marinette PENNETIER précise qu'il faut faire attention au devenir de l'école de la Ville Moisan.

Bernard NIZAN sollicite l'avis de l'assemblée par rapport aux différentes observations. Après, différents échanges, le Conseil Municipal ne revient pas sur la gratuité qui avait été décidée lors de la mise en place des TAP.

Il précise que le prix de revient de la cantine reste à finaliser.

Il y aura nécessité de mettre en place une convention entre les différentes communes pour les TAP. Une nouvelle réunion est prévue en janvier 2016.

2.3. – Garderie périscolaire

Une rencontre a eu lieu hier avec Monsieur BAUDSON de Bretagne Sud Habitat concernant la transformation de la trésorerie en garderie périscolaire.

Bretagne Sud Habitat va réaliser les diagnostics et les aménagements nécessaires (amiante, énergétique, accessibilité, électricité et protection incendie).

Bretagne Sud Habitat prendra à sa charge les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité intérieurs au bâtiment, le percement de la cloison et le changement du revêtement de sol. Le montant des travaux est estimé à environ 15 000 €.

Les travaux d'embellissement du bâtiment sont à la charge de la commune (peinture).

Les travaux d'accessibilité de voirie sont à la charge de la commune (2 500 €).

Le loyer mensuel est fixé à 453 €. Un bail sera rédigé pour 3 ans minimum, puis renouvelable chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

III – BILAN DES SALLES

Le bilan de l'occupation de la salle de la Belle Etoile fait apparaître une fréquentation à la hausse avec plus de 250 jours (entiers ou partiels) d'occupation par principalement les associations communales. On peut noter 27 bals, 20 jours pour des mariages, 16 repas, repas dansants...

La fréquentation de la salle des fêtes de Saint-Samson est sensiblement identique chaque année avec une trentaine de repas, diverses activités et la gym du mercredi.

Financièrement,

- à la salle de la Belle Etoile, en fonctionnement, les dépenses sont de 46 150 € et les recettes s'élèvent à 20 480 €, soit un déficit de fonctionnement de 25 670 €. On note des dépenses d'entretien assez importantes et des recettes locatives à la baisse.
- à la salle des fêtes de Saint-Samson, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 9 680 € et les recettes sont de 5 770 €, soit un déficit de fonctionnement de 3 910 €.

Autres salles :

- celle place du château a été réservée 21 fois en plus de l'utilisation par le Club de l'Amitié ;
- la salle du Jardin de la Paix a été utilisée 35 fois en plus de l'occupation régulière par le Club de Bonne Rencontre
- la salle de la Base de Loisirs a été réservée 102 fois en dehors de l'utilisation par le Club de Canoë.

IV – FINANCES

4.1. – Tarifs 2016

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2015 étaient restés inchangés par rapport à ceux de 2014. La commission des finances, réunie le 9 décembre dernier, propose de revoir certains et de créer deux tarifs nouveaux :

- tarif forfait week-end pour l'utilisation des salles
- forfait camping car pour le camping.

(Le tableau des tarifs a été transmis dans le dossier du Conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2016 conformément aux propositions de la commission des finances.

4.2. – Subvention d'équilibre

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du vote du budget, une subvention d'équilibre d'un montant de 40 000 € avait été décidée pour l'équilibre des budgets annexes. Il convient d'en fixer la répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 40 000 € pour le budget annexe du lotissement des Champs.

4.3. - Convention ALSH et Loisirs Jeunes

Bernard LAMOUR présente à l'assemblée délibérante le budget prévisionnel 2016 relatif à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Il précise que l'Association Familles Rurales de ROHAN sollicite une participation financière des communes de CREDIN et de ROHAN du même montant que l'année dernière soit 33 000 euros pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'Association Familles Rurales de ROHAN et la Commune de CREDIN afin de reconduire la participation financière tel qu'exposé ci-dessus.

4.4. – Admission en non valeur

Monsieur le Trésorier demande au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en non-valeur des sommes suivantes :

- 36.10 € titre n° R.15.32 de 2012
- 54.00 € titre n° R.14.35 de 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en recouvrement les dites sommes.

4.5. – Changement du photocopieur de la mairie

Monsieur le Maire informe que le photocopieur de la mairie devient vétuste et que le contrat d'entretien et de maintenance avec Bureau 56 arrive à échéance. Le photocopieur avait été mis en fonctionnement le 16 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide de remplacer le photocopieur actuel par un photocopieur type d-COLOR MF452 SRDF au prix de 6 000.00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et le contrat de maintenance, d'une durée de 5 ans (coût de copie noir et blanc : 0.0039 € HT et couleur : 0.039 € HT et BI couleur : 0.0039 € HT).**

4.6. – Décision modificative

Afin de permettre l'exécution budgétaire, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES			RECETTES		
Section d'investissement					
Total		- €			
Section de fonctionnement					
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 200,00 €	Chapitre 013	Atténuations de charges	4 200,00 €
Art 64131	Rémunération du personnel non titulaire	4 200,00 €	Art 6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	4 200,00 €
Total		4 200,00 €	Total		4 200,00 €

BUDGET STATION SERVICE

DEPENSES			RECETTES		
Section d'investissement					
Total		- €			
Section de fonctionnement					
Chapitre 011	Charges à caractère général	34 000,00 €	Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	29 000,00 €
Art 607	Achat de marchandises	29 000,00 €	Art 707	Vente de marchandises	29 000,00 €
Art 6156	Maintenance	5 000,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
			Art 7718	Autre produits exceptionnels	5 000,00 €
Total		34 000,00 €	Total		34 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte cette décision modificative.

V – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

La commission communication s'est réunie. Elle travaille sur le site de la commune (mise à jour, modifications...).

La commission patrimoine – environnement se félicite du bon démarrage du marché hebdomadaire de produits locaux et espère qu'il se poursuivra de la même manière en 2016 pour le bien vivre et bien consommer de tous.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1. – Mutualisation voirie

Monsieur le Maire indique qu'un groupement de commande est en train de se mettre en place pour les travaux de voirie 2016. Ce groupement de commande concernerait les communes de ROHAN, CREDIN, REGUINY, PLEUGRIFFET et RADENAC. Nathalie ROTHIEL, secrétaire à CREDIN, accepterait d'être la coordinatrice du groupement de commande.

6.2. – Frelons asiatiques

Bernard NIZAN indique que 6 interventions ont été réalisées et facturées à la commune en 2015. Chaque intervention s'élève à 80 €. Depuis la mise en place de la loi NOTRe, le conseil Général ne participe plus au financement de la destruction des nids. Seul Pontivy Communauté remboursera 50 %.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision par rapport à l'action 2016.

6.3. – Balayage de la voirie

Monsieur le Maire indique que le contrat de balayage signé avec l'Entreprise Maurice THEAUD de SAINT-MEEN-LE-GRAND est arrivé à échéance.

La prestation comprend annuellement :

- 7 prestations de 7 heures de balayage
- 1 prestation de 7 heures de curage et nettoyage des caniveaux (nettoyage des avaloirs).

Le coût estimé annuellement pour ces travaux s'élève à 4 873.68 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **le renouvellement du contrat de balayage avec l'entreprise THEAUD de SAINT-MEEN-LE-GRAND, dans les conditions indiquées ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.**

6.4. – Maison de service au public

Bernard NIZAN indique qu'il y a changement de partenaire pour l'ouverture de la maison de service au public. En effet, Pôle Emploi ne participera pas.

Les deux partenaires seront la MSA et la CARSAT. Une nouvelle convention sera signée entre la Poste, la Commune, la MSA et la CARSAT dans les prochaines semaines.

Les travaux de rénovation vont démarrer rapidement. La formation du personnel est commencée.

6.5. – Enquête publique

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Sébastien NICOLAZO, domicilié au lieu-dit Grégaulé à ROHAN, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après restructuration interne avec extension des effectifs, 900 places de post-sevrage et 1 920 places de porcs charcutiers soit 2 100 animaux équivalents au lieu-dit Glécouët sur la commune de BREHAN.

Cet élevage est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 21.02 : PORCS.

Une enquête publique se déroule du 30 novembre au 30 décembre inclus.

Après s'être fait présenter le projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect de la législation en vigueur.

Sébastien NICOLAZO, conseiller municipal et demandeur concerné par l'affaire n'est pas resté dans l'assemblée pendant le délibéré sur ce sujet.

6.6. – Domicile partagé

Monsieur le Maire informe que le bilan financier du domicile partagé est bon. Il n'y aura donc pas d'augmentation des tarifs à l'égard des résidents.

6.7. – Information téléphones portables

Bernard NIZAN informe des désagréments constatés avec BOUYGUES TELECOM concernant la téléphonie mobile. Il précise que 3 opérateurs ont été contactés. Coriolis a été retenu. Ce changement devrait générer 40 € de gain par mois.

Une négociation est en cours pour internet.

6.8. – Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine, du 21 janvier au 20 février prochain.

La commune sera divisée en 3 districts d'environ 250 logements chacun. 3 agents recenseurs seront recrutés.

Une dotation de 3 631.00 € sera versée pour cette organisation.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée :

- **autorisent le Maire à nommer les agents recenseurs ;**
- **fixent la rémunération des agents recenseurs à 1.72 € par bulletin individuel et 1.13 € par bulletin de logement récolté ;**
- **décident de fixer une rémunération complémentaire, d'un montant de 100 €, aux agents qui seront chargés du recensement en campagne pour compenser les frais kilométriques ;**
- **décident de fixer une rémunération supplémentaire, d'un montant de 50 € par agent, pour les deux demi-journées de formation.**

Au 1^{er} janvier, la commune compte 1 674 habitants.

6.9 – Informations diverses

Bernard NIZAN indique que différentes administrations devraient fermer sur la commune :

- la trésorerie au 1^{er} janvier (fermeture actée),
- le service technique du Conseil Général au Quengo,
- le transfert du centre de tri vers Pontivy.

Il déplore que les élus des communes concernées ne soient pas directement informés.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier aux deux administrations concernées.

Informations de dates :

- Les 26 décembre et 2 janvier : fermeture de la mairie
- le 9 janvier à 18 h 30 : vœux à la population
- le 15 janvier à 19 heures : vœux au personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.